

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/383 du 7/07/79 /MJT.SGEPT.DEP/21022/02

Portant intégration et nomination de Monsieur BIAMAMBOU Vincent, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.-

(/ISAS :

(/u l'Acte n° 038/PCT.CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 0578/MME-CAD du 11.11.78 du Ministre des Mines et de l'Energie, chargé de la Recherche Scientifique, transmettant le dossier de candidature de l'intéressé ;
(/u la lettre n° 1992/MJT du 16.11.78 du Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux ;
(/u le Protocole d'accord du 5.8.70 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;

D. B.

D.C.F.

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n°60-90 du 3. 3.1960 et du Protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur BIAMAMBOU Vincent, né le 13.9.1951 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Ingénieur-Mécanicien des Mines obtenu à l'Institut Polytechnique de Donetsk de Moscou, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2: L'intéressé est mis à la disposition du Minist. Des Mines et de l'Energie,

ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre Chef
du Gouvernement.

BRAZZAVILLE, le 7 JUILLET 1979

Le Ministre des Mines et de l'Energie

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances

Rodolphe ADADA.

Le Ministre du Travail et de la
Justice

Henri LOPES .

Victor TAMBA-TAMBA.

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGT.DGCPCE. 3
- DGT/EST. 1
- D.F. 3
- D.C.F. 1
- M.E. 1
- MINI.MINE ENERGIE 1
- S.G.M.H. 1
- INTERESSE 1
- DGSSIER 3
- SGCM/BC 3